



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Gérard Bekerman

Lettre du Président de l'Afer à Madame la Garde des Sceaux

Madame la Ministre,

Vous venez de recevoir un « rapport » sur la réserve héréditaire, qui pourrait être, notamment, d'inspiration notariale. Sa proposition n° 23 entend soumettre, pour les seuls aspects civils, l'assurance vie au droit commun des successions et des libéralités. Je ne sais si votre emploi du temps vous permettra de prendre connaissance des 54 propositions qui vous sont soumises. Je vous suggère, en revanche, d'ignorer la 23^e, sans doute la pire, car elle est, Madame la Ministre, lugubre dans ses conséquences, car elle pose 100 questions pour n'en résoudre aucune, obscure dans ses intentions puisqu'elle entend au fond limiter la réserve, enfin inélégante envers deux de vos prédécesseurs qui ont eu la sagesse d'y être insensibles.

Une seule certitude : cette proposition remet profondément en cause le statut juridique du contrat d'assurance vie. Cette idée n'est fondée ni en droit ni politiquement, le Président de la République s'y est opposé et, à l'Afer, on respecte la parole d'un Président de la République.

On ne légifère pas en ignorant la position des juges

Au plan juridique, les arguments sont à l'évidence erronés et incomplets. ■■■

■■■ Tout d'abord, n'est exclu de la réserve héréditaire que le seul capital décès payé au titre du contrat d'assurance sans prise en considération des primes. Cette erreur contribue au trouble que le rapport entend semer sur la nature juridique du contrat d'assurance vie. Là est bien le sujet.

La spécificité du contrat d'assurance, un contrat aléatoire, est claire. La Cour de cassation, en séance plénière, a eu raison de le réaffirmer avec force.

Le rapport balaie d'un revers de main, bien peu respectueux à l'égard de notre Justice, une jurisprudence constante. L'Afer respecte la magistrature.

Arrêtons de changer ce qui marche

Non content de contredire la jurisprudence actuelle, le rapport tente de nier l'opération de prévoyance en arguant d'une équivalence entre le capital décès et les primes payées. Il oublie ainsi tout mécanisme de garantie contractuelle (type garanti plancher du contrat Afer) qui rend impossible de prévoir le montant exact du capital décès.

Le rapport entend diminuer le montant de la réserve, cette intégration du capital décès pour le calcul de la réserve est contradictoire avec le but poursuivi : la tentative de dénaturation du contrat d'assurance, mal fondée, devient incompréhensible.

Le contrat d'assurance vie, légitimement soumis au droit spécial de l'assurance, permet, à hauteur du capital décès, de gratifier un tiers en dehors des règles régissant la dévolution successorale et donc de limiter la réserve : pourquoi changer ce qui fonctionne ?

On modifie un Code civil pour faire mieux, pas pour faire pis

Enfin, le rapport éclipse le dispositif du droit des assurances qui prévoit déjà un mécanisme en assurant la régularité, un garde-fou, en cas de primes manifestement exagérées.

L'actuel dispositif est clair et connu : pourquoi réformer ce qui permet d'atteindre l'objectif de façon sécurisée ?

Avec une grande intelligence, le rapport anticipe un risque de contentieux lié à sa proposition de réexaminer la qualification des contrats d'assurance prévoyant le versement d'un capital décès ! On modifie un Code civil pour faire mieux, pas pour faire pis. Recherchons la paix et la concorde, pas l'inconnu et les contentieux. Un arbitre ne change pas les règles en cours de jeu pour rendre un match impossible.

Une erreur conduisant souvent à une faute, la proposition discrimine le contrat d'assurance muni d'un droit au rachat.

Or, ce droit pouvant être limité ou empêché par toutes sortes de mécanismes (garantie, bénéficiaire acceptant...), plus personne ne s'y retrouvera. Ni les assureurs, ni les assurés, ni les magistrats.

Non fondée juridiquement, improductive et contradictoire avec le but recherché, énième remise en question, artificielle et inutilement complexe... cette 23^e proposition conduira à un imbroglio fiscal.

Le feu à la Justice s'étendra en incendie à Bercy.

« On ne touchera pas à l'assurance vie »

Emmanuel Macron

Arrêtons de changer pour le plaisir de changer. Arrêtons de brouiller les cartes, sous la robe d'habiles professeurs de droit. Arrêtons de fourvoyer les 17 millions de Français qui ont fait confiance à l'assurance vie pour faire face aux aléas de la vie.

Un jour, le Général de Gaulle disait que la politique de la France ne se fait pas à la corbeille des agents de change. Je vous le dis, Madame la Ministre, on ne peut mettre en balance les intérêts catégoriels d'une profession avec la parole donnée par notre Président de la République.

afer

Une assurance vie qui ne manque pas d'intérêt

**RÉSULTATS 2019
DU FONDS GARANTI EN EURO**

1,85%

NET DE FRAIS DE GESTION ET HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX

Encours global au 31/12/2019 : 43 milliards d'euros
Taux de rendement en 2019 : 1,85%
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Document publicitaire, non contractuel, adressé au télécopieur le 14/01/2020 par l'Afer, sur la base de la réglementation en vigueur à cette date.
Afer - Association Française d'Épargne et de Retraite - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - 36, rue de Châteaubault - 75009 Paris.
Capital autorisé d'épargne au titre de l'interdiction de l'achat par l'Afer au titre de l'Article 10 de la Loi sur l'Épargne Obligatoire.
Aviva Vie - Société Anonyme au capital de 1 200 000 000 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 920 000 885 RCS Nanterre.
Aviva Europe Services - Société Anonyme au capital de 500 000 000 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 920 161 026 RCS Nanterre.

www.afer.fr

Affiche du taux 2019
*1,85 % net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Gérard BEKERMEN, Président de l'Afer et Agnès PANNIER-RUNACHER, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances.



Conférence de presse du Président - 14 janvier 2020



LES ASSISES DE L'AFER SALLE COMBLE AU THÉÂTRE DU CHATELET

Le 28 octobre 2019, près de 2 000 épargnants étaient réunis au Théâtre du Châtelet pour la 6^e édition des Assises de l'Afer, autour de son Président, Gérard Bekerman, et en présence d'Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances.

Ce grand rendez-vous a été, cette année, l'occasion pour les épargnants, chefs d'entreprise, politiques et journalistes de se retrouver afin de débattre sur l'actualité de l'assurance vie et proposer des solutions concrètes aux enjeux économiques d'aujourd'hui et de demain.

La ministre Agnès Pannier-Runacher était invitée à s'exprimer sur la loi Pacte, le Plan d'Épargne-Retraite et le nouvel eurocroissance. Après avoir annoncé que le PER Afer verrait le jour au début de l'année 2020, Gérard Bekerman a insisté sur le rôle étendard de l'Afer dans le financement des PME françaises et européennes, car, a-t-il déclaré, « il est temps de donner un sens à notre épargne ! ».

Il a également expliqué que le modèle de l'assurance vie devait évoluer. En effet, si les fonds en euros ont bien rémunéré notre épargne pendant près d'un demi-siècle, nous devons, à présent, avec la baisse des taux et un monde plus incertain et plus imprévisible, diversifier notre épargne en s'ouvrant à de

nouveaux produits de façon à compléter la sécurité par les opportunités.

Une deuxième séquence s'est ouverte avec une table ronde qui a réuni, autour du Président de l'Afer, Benjamin Griveaux, ancien porte-parole du gouvernement et député de Paris, Patrick Dixneuf, Directeur Général d'Aviva France et Europe, Mark Lewis, Global Head of Sustainability Research, BNP Paribas Asset Management, Tristan Nitot, Directeur Général de Qwant et Camille Morvan, CEO et co-fondatrice de Goshaba.

À la lumière du scrutin européen du mois de mai et du discours du Président de la République sur la nécessaire émergence de la *French tech*, les invités ont débattu de l'importance de développer l'économie verte et l'économie numérique dans la France de 2020. Un panel d'adhérents et de chefs d'entreprise présents sur scène a pu poser toutes leurs questions aux invités de la table ronde.

Le Président de l'Afer a conclu en déclarant que l'Association lancerait, dès le premier trimestre 2020, un fonds consacré à l'économie verte ainsi qu'un fonds dédié à l'économie numérique, en particulier à la *French tech*.

LA PRESSE EN PARLE...



Agnès Pannier-Runacher à l'Afer
Investir, le 29 octobre 2019

« J'ai la conviction que les taux d'intérêt vont rester bas à court terme, mais pas seulement », a déclaré Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État au ministère de l'Économie et des Finances. Elle a défendu l'idée « qu'un épargnant qui souhaite plus de rentabilité doit bloquer un temps son épargne ou prendre plus de risques », comme Bruno Le Maire, son ministre de tutelle. [...] En revenant sur les taux bas, Gérard Bekerman, président de l'Afer, s'accorde sur cette stratégie, mais il considère que « les mouvements monétaires ne sont jamais irréversibles ». [...]



L'Afer baisse le taux de son fonds en euros et lance un PER maison
La Tribune.fr, le 14 janvier 2020

« La principale association d'épargnants en France a annoncé un taux de rendement net de 1,85 % pour ses fonds en euros gérés par Aviva [...] L'Afer entend mettre l'accent sur deux produits : le fonds euro-croissance, à mi-chemin entre le fonds en euros et les unités de compte, qui vient d'être modernisé et le nouveau Plan épargne retraite (PER). [...] "Il nous appartient d'expliquer aux adhérents que le PER est le produit dont nous avons besoin maintenant", a indiqué le patron de l'Afer. [...]



L'Afer propose des assises de l'assurance-vie
Les Echos, le 15 janvier 2020

« Gérard Bekerman, le président de l'association d'épargnant Afer, a bien le sentiment que les choses ont changé au royaume de l'assurance-vie, le placement préféré des Français. "Je lance un appel pour organiser des assises, avec les associations d'épargnants, les assureurs et les pouvoirs publics, afin de réfléchir ensemble à un nouveau modèle, qui combinerait l'assurance-vie et de nouveaux outils, comme le plan d'épargne retraite", a-t-il déclaré. [...]



si vous avez manqué les dernières assises de l'Afer, voici ce qu'il fallait en retenir
Mieux vivre votre argent, le 29 octobre 2019

« Les 2 500 places du Théâtre du Châtelet à Paris étaient quasiment toutes occupées hier soir lors de la sixième édition des assises de l'Afer. L'Association d'épargnants, qui approche les 800 000 membres, a encore mobilisé pour son rendez-vous annuel : l'occasion de faire le point sur l'actualité de l'épargne et sa fiscalité [...] "L'Afer n'avait jamais encouragé les produits d'épargne retraite, comme le Perp, un produit tunnel et complexe, mais le volet épargne de la loi Pacte est une avancée pour les épargnants", estime toutefois Gérard Bekerman, président de l'Afer [...]



Le taux de rendement de 1,85 % en 2019 pour le Fonds Garanti en euros de l'Afer
La Tribune de l'assurance, le 14 janvier 2020

« Dans un contexte de taux d'intérêt négatifs [...], ce taux constitue une bonne performance. Il est la preuve de la mobilisation de l'Afer en faveur de la fructification de l'épargne de ses adhérents, mais aussi de sa confiance dans la pérennité des fonds garantis en euros », a déclaré Gérard Bekerman. [...]



Les écarts de rendement d'un contrat ou d'une compagnie à l'autre sont importants
Le Figaro.fr, le 14 janvier 2020

« Le taux de l'Afer devrait figurer parmi les meilleurs du marché. [...]



Le taux de rendement de l'Afer net de frais de gestion ressort à 1,85 % au titre de 2019.
Investir, le 14 janvier 2020

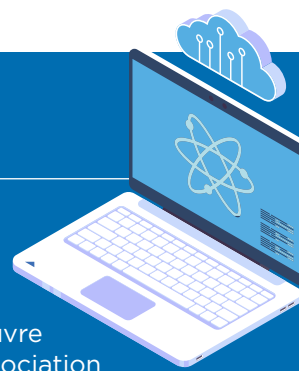
« Une bonne performance en données absolues. [...] Ce taux servi par l'Afer est très attendu. Il est perçu comme la référence du marché français pour les fonds en euros. [...]

MIGRATION INFORMATIQUE

Des adhérents subissent depuis octobre de sérieux soucis liés à la migration informatique dont notre partenaire Aviva est en charge.

L'Afer lui a demandé de tout mettre en œuvre pour y remédier au plus vite. Notre Association veille au rétablissement de la qualité du service dans les meilleurs délais. C'est un lourd projet qui a été entrepris. Sur le plan financier, Aviva nous garantit que les bonnes dates de valeur seront respectées.

Soyons confiants.



L'AFER CROIT AU PER

Depuis plus de 40 ans, l'Afer se bat pour vous offrir les meilleures conditions pour faire fructifier votre épargne. Désormais, l'Afer vous propose aussi son Plan d'Épargne Retraite : Afer Retraite Individuelle.

Avec Afer Retraite Individuelle, vous pourrez :

- **préparer votre retraite dans un cadre fiscal privilégié** : vos versements sur ce contrat peuvent être déductibles de votre revenu net, ou de vos bénéfices professionnels si vous êtes un travailleur non salarié.
- **bénéficier d'une gestion financière très riche**, avec un fonds garanti et une large gamme de supports en unités de compte.*
- **moduler votre épargne** avec les 3 modes de gestion financière mis à votre disposition, que vous pouvez combiner :
 - Une Gestion Évolutive, proposée par défaut, qui sécurise progressivement l'épargne constituée à l'approche de la retraite
 - Une Gestion Sous Mandat (« GSM »), effectuée soit en bénéficiant de l'expertise d'Aviva Investors France en matière de gestion ISR soit de celle de Rothschild & Co Asset Management ;
 - Une Gestion Libre, avec plus de 80 supports au choix, gérés par un panel de gestionnaires financiers de référence.
- **bénéficier d'un taux de conversion en rente connu** car garanti dès votre adhésion, d'une garantie plancher en cas de décès et enfin de la possibilité de sortir au moment de votre retraite, en rente viagère, en capital, en capital fractionné ou en modulant les options précédentes.

Que vous soyez salarié ou non-salarié, Afer Retraite Individuelle peut vous aider à préparer votre retraite.*

DÉCOUVREZ
SES ATOUTS
AUPRÈS DE VOTRE
CONSEILLER AFER
HABITUEL !

2019

DES RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Une hausse de
+2,7 % à +27,7 %
pour tous les supports en UC*
du contrat multisupport Afer,
compléments du Fonds Garanti en euros

7 supports
en UC*

ont même dépassé la barre des
20 % de performance annuelle.

 [Plus d'informations sur
www.afer.fr/resultats-2019-assurance-vie](http://www.afer.fr/resultats-2019-assurance-vie)

2020

DU NOUVEAU PROCHAINEMENT

*Autour de trois thématiques
d'investissement :*

- **Support prudent** : une nouvelle UC va voir le jour et sera axée sur la Prudence pour vous permettre de rechercher de la performance tout en limitant les risques
- **Support immobilier** : après Afer Immo, Afer Immo 2 et Afer Multi Foncier, **Afer Pierre**, géré par un grand professionnel de l'immobilier, va venir compléter notre gamme dans un souci de performance dans la durée
La prochaine Lettre de l'Afer précisera leur lancement
- Enfin, un nouveau support structuré, **Afer 5 % Rendement Responsable**, vous sera proposé dès la mi-mars et jusque fin mai 2020. Ce support a pour vocation de délivrer à son terme et au bout de 2 ans minimum, un taux de rendement de 5 % par an en fonction de l'évolution d'un indice de référence défini. Rencontrez votre Conseiller Afer.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS AFER 2020


Mars 09	Reims Soirée Afer
Mars 23	Pau Soirée Afer
Avr. 09	Clermont-Ferrand Soirée Afer
Avr. 21	Montpellier Soirée Afer
Mai 25	Marseille Soirée Afer
Juin 16	Paris Assemblée Générale


*LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE PRÉSENTENT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

Soyez les ambassadeurs du contrat Afer !

En 2019, 29 000 nouveaux adhérents ont rejoint l'Afer, dont la grande majorité sur les conseils d'un proche.

Vous souhaitez à votre tour faire connaître les avantages du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer à une personne de votre entourage ? Rapprochez-vous de votre Conseiller Afer : une fois votre « filleul » devenu adhérent de l'Afer, il aura le plaisir de vous faire parvenir le cadeau de votre choix parmi notre sélection.

 [Retrouvez plus d'informations sur notre site Internet
www.afer.fr](http://www.afer.fr) > L'Afer > Être adhérent à l'Afer > Comment parrainer un proche ?

 Pour participer, inscrivez-vous sur le site www.afer.fr rubrique « actualités et événements »